

INDONÉSIE

Date des élections: 4 mai 1982

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres élus du Parlement à l'échéance de leur mandat. Les précédentes élections avaient eu lieu en mai 1977.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de l'Indonésie, la Chambre des représentants (*Dewan Perwakilan Rakyat*), comprend 460 membres. Sur ce nombre, 364 sont élus au suffrage universel et 96 - membres des forces armées et des unités fonctionnelles non militaires - sont nommés par le Président de la République. Tous les représentants ont un mandat de 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens indonésiens, soit âgés de 17 ans révolus, soit déjà mariés le jour de leur inscription sur les listes électorales. N'ont pas le droit de vote les malades mentaux, les anciens membres du Parti communiste indonésien interdit ou des organisations de masse affiliées à celui-ci, les personnes directement ou indirectement impliquées dans la tentative du coup d'Etat communiste de 1965, ainsi que les personnes purgeant une peine d'emprisonnement ou de réclusion d'une durée égale ou supérieure à cinq ans. Les membres des forces armées ne peuvent pas voter tant qu'ils restent en service actif.

Les listes électorales sont mises à jour au plus tard 105 jours avant celui du scrutin. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à la Chambre des représentants tout électeur âgé de 21 ans révolus, de langue indonésienne et capable de lire et d'écrire les caractères latins, diplômé d'une école secondaire ou possédant un niveau de connaissance et d'expérience équivalent dans des activités sociales ou administratives et fidèle au *Pancasila*, ou principes idéologiques fondamentaux de l'Etat.

Les candidatures sont présentées par les partis politiques ou par les organisations fonctionnelles et doivent être signées par au moins deux membres de la direction de l'organisation qui les propose.

Le pays est divisé en 27 circonscriptions électorales dans lesquelles les élections ont lieu au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges; chaque organisation reçoit un nombre de sièges égal au résultat de la division du nombre total de suffrages qu'elle a recueillis par le quotient électoral local. Les électeurs indiquent leur choix en perforant le symbole du parti qui a leur préférence sur un bulletin de vote de présentation identique à travers toute l'Indonésie. Chaque parti désigne ensuite les personnes qui occuperont les sièges qu'il a remportés.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, le parti dont était membre l'ancien titulaire désigne le remplaçant de celui-ci.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les élections générales de 1982 étaient la quatrième consultation depuis l'indépendance de l'Indonésie en 1945.

La durée de la campagne avait été fixée à quarante-cinq jours. Elle se déroula suivant un système de rotation entre les trois principaux partis dont chacun pouvait organiser des rassemblements publics et faire campagne pendant des jours (trois) qui lui étaient exclusivement réservés. Alors que la campagne électorale avait été marquée par quelques troubles et incidents violents, les élections se déroulèrent dans le calme à travers le pays tout entier et plus de 90% des électeurs y participèrent.

Le *Golkar* au pouvoir, qui remporta une fois de plus une majorité écrasante de sièges, n'est pas officiellement considéré comme un parti politique; c'est plutôt un regroupement fonctionnel ou alliance de plus de 200 organisations syndicales, professionnelles et régionales réunissant fonctionnaires, enseignants, journalistes, étudiants, chefs de village, cultivateurs et pêcheurs.

Toutes les candidatures à la Chambre des représentants avaient été approuvées auparavant par le Gouvernement. Le nombre total des sièges électifs et de suffrages obtenus par le *Golkar* indique qu'il a progressé par rapport aux élections générales de 1977.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des représentants

Nombre d'électeurs inscrits	82 132 263
Votants	74930815 (91,23%)

Groupe fonctionnel ou politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges		
			Nombre de sièges	rempo- rtés lors des élections de 1977	
<i>Golkar</i>	715	48 334724	58,44	246	232
Parti unifié de développement	592	20 871880	25,54	94	99
Parti démocratique indonésien	438	5919 702	7,24	24	29
				364*	360

* Les 96 autres membres nommés par le Président de la République se répartissent ainsi:

Forces armées	75
Groupes fonctionnels	21

Les 21 membres nommés de Groupes fonctionnels ont rejoint le *Golkar*, de telle sorte que la répartition définitive des sièges à la nouvelle Chambre des représentants est la suivante:

<i>Golkar</i>	267	sièges
Parti unifié de développement	94	»
Parti démocratique indonésien	24	»
Forces armées	75	»

2. Répartition des représentants suivant le sexe

Hommes	422
Femmes	38
	460